



Le 28 novembre 2011

AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Bonjour,

Vous avez reçu récemment cinq propositions que l'Association générale étudiante du cégep du Vieux Montréal (AGECVM) souhaite ajouter à l'ordre du jour de la réunion conseil d'administration du 30 novembre prochain. Afin de mettre cette demande en contexte, il me semble nécessaire de vous transmettre des informations sur le fonctionnement habituel du Collège et plus particulièrement sur les modalités de préparation des dossiers qui sont soumis au conseil d'administration.

Sauf exception, tous les dossiers qui vous sont présentés ont d'abord fait l'objet de travaux, de discussions ou de consultations dans les diverses instances et les comités que le Collège a mis en place pour tenir compte des préoccupations de sa communauté. Ces processus de concertation sont liés à la culture et aux valeurs que le Collège a énoncées dans son *Projet Éducatif*. Ils déterminent les modalités de travail qui sont préalables à la présentation d'un dossier au conseil d'administration. Ainsi, les propositions soumises par l'AGECVM auraient dû faire l'objet de discussions dans différentes instances avant d'être soumises aux membres du conseil d'administration.

En 1999, le Collège et l'AGECVM ont convenu d'une *Entente de fonctionnement et de collaboration* qui prévoit un comité paritaire d'échange et de consultation composé de deux représentants de la direction du Collège et de deux représentants de l'AGECVM. Ce comité est le lieu désigné pour discuter de toute question touchant la vie étudiante au Collège. Il est à l'image du fonctionnement que le Collège privilégie et est basé sur la discussion et la consultation. Il se réunit habituellement chaque mois et peut le faire aussi souvent que le requiert l'exercice de ses compétences ou à la demande de l'une ou l'autre des parties.

En décembre 2010, l'AGECVM a annoncé à la direction du Collège qu'elle ne serait plus présente aux rencontres du comité d'échange et de consultation. Plusieurs invitations à reprendre les discussions ont depuis été transmises à l'AGECVM et une personne ressource a été mandatée par le Collège en janvier 2011 afin de mener les échanges avec l'AGECVM en vue d'en arriver à la rédaction d'une nouvelle entente et de favoriser la reprise des rencontres du comité. Trois représentants de l'AGECVM ont participé à la rédaction d'un nouveau texte auquel il ne manque que quelques articles qui devaient faire l'objet de propositions de rédaction de la part des étudiants, mais celles-ci n'ont pas été déposées à ce jour. En dehors de ces travaux, l'AGECVM refuse toujours de participer aux rencontres du comité d'échange et de consultation depuis le mois de décembre 2010, ce qui prive les deux parties d'un lieu d'échange essentiel pour discuter de dossiers importants pour l'AGECVM et le Collège.

J'invite à nouveau les représentants de l'AGECVM à reprendre les discussions avec la direction du Collège et à présenter leurs préoccupations sur les frais afférents au comité d'échange et de consultation tel que le prévoit l'Entente. Les propositions sur la féminisation et la coopérative alimentaire pourraient aussi être discutées dans le cadre des travaux du comité avant d'être soumises aux instances appropriées.

Par ailleurs, les questions relatives au trou horaire font partie des objets de discussion du comité du calendrier scolaire et de l'organisation scolaire de la Commission des études sur lequel un représentant de l'AGECVM siège. Toute proposition soumise au conseil d'administration quant à l'aménagement du trou horaire doit en outre faire l'objet d'un avis de la commission des études.

En ce qui concerne la hausse des droits de scolarité universitaires, je dois rappeler que le conseil d'administration a discuté de cette question en avril dernier et a exprimé ses fortes préoccupations au regard de l'accessibilité aux études universitaires pour les étudiants. Cette résolution adoptée à l'unanimité a aussi été transmise à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

Je ne pourrai ainsi vous recommander d'ajouter les propositions de l'AGECVM à l'ordre du jour de la prochaine réunion du conseil d'administration. J'espère que cette mise en contexte favorisera la poursuite des discussions dans les instances et avec l'ensemble des intervenants concernés. Cela permettra d'enrichir le développement du Collège par l'expression de la diversité des points de vue et de mieux soutenir le processus de décision du conseil d'administration sur ces questions.

Je vous prie de recevoir mes salutations les meilleures.

La Directrice générale,



Murielle Lanciault